



## La nouvelle géographie communale et intercommunale du département du Jura

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Jura comprend 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 24 auparavant. C'est dans la moitié nord du département que la refonte de la carte intercommunale a produit ses effets les plus importants. Par ailleurs, le nombre de communes du département s'élève désormais à 509 contre 544 deux ans plus tôt.

Patrice Bonnet, Charles Pilarski, Insee

Troisième volet de la réforme des territoires, l'adoption de la loi NOTRe (*cf. encadré*) tend à rationaliser la géographie de la coopération entre les communes. Dans le Jura, les changements les plus importants se sont produits dans la moitié nord du département. Au sud, seules les communautés de communes (CC) Sud Revermont et Pays de Saint-Amour ont fusionné (*figures 1 et 2*). Le Jura compte toujours deux communautés d'agglomération (CA) : la CA du Grand Dole et l'Espace Communautaire Lons Agglomération (*figure 2*).

La CA du Grand Dole est le seul EPCI à compter plus de 50 000 habitants. Elle fait partie des six EPCI ayant une population supérieure à la limite légale de 15 000 habitants (*cf. encadré*) : les deux CA et la CC du Haut-Jura Saint-Claude qui étaient déjà au-dessus de ce seuil et les trois nouvelles CC de Bresse Haute-Seille, du Cœur du Jura et de Champagnole-Nozeroy Jura. Cet important mouvement de recomposition au centre du département a conduit à la dissolution de 7 anciens EPCI.

Dans un département où la densité de population est près de deux fois inférieure à la densité nationale, de nombreux EPCI ont pu bénéficier, pour se maintenir dans leur périmètre, d'un régime dérogatoire qui permet d'abaisser le seuil minimal jusqu'à 5 000 habitants (*cf. encadré*). C'est le cas de la CC du Jura

Nord et de la plupart des EPCI du sud du département, notamment ceux qui sont composés d'une majorité de communes situées en zone de montagne, en raison de spécificités géographiques, économiques et sociales qui justifient leur maintien. Ainsi, dans le Jura, près de deux tiers des EPCI abritent moins de 15 000 habitants.

Au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Jura est le département qui a enregistré le plus de créations de communes nouvelles : 20 sur les 47 communes nouvelles créées dans la région entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces nouvelles communes résultent du regroupement de 55 anciennes communes et représentent près de 20 000 habitants (7,5 % de la population du département).

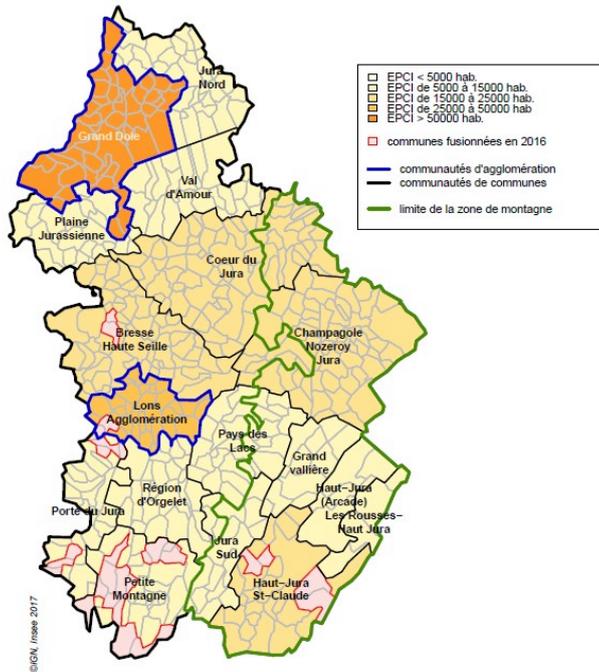
Avec plus de 5 500 habitants, Hauts de Bienne est la commune nouvelle la plus peuplée : elle résulte en effet de la fusion de l'ancienne commune de Morez dont la population atteignait presque 5 000 habitants avec les communes de La Mouille et de Lézat. Les autres fusions sont le fait de communes plus petites, de moins de 750 habitants. Parmi les nouvelles communes, celles de Hauteroche et de Septmoncel-Les Molunes se situent dans les dix communes les plus étendues du département, alors qu'elles comptent moins d'un millier d'habitants chacune.

### Cadre réglementaire

Après la loi de modernisation de l'action publique territoriale d'affirmation des métropoles et celle relative à la délimitation des régions, la loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), vise à rationaliser l'organisation territoriale en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI à fiscalité propre devront compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil dans trois cas :

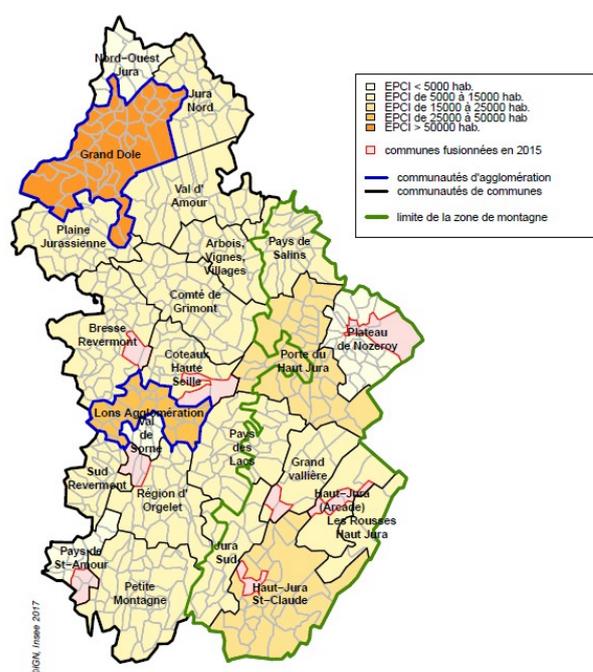
- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 50 % de la densité nationale (103,4 hab/km<sup>2</sup>), dans des départements dont la densité est inférieure à la moyenne nationale. C'est le cas du Jura. Le seuil démographique applicable est alors déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département et la densité nationale, avec un seuil minimal de 5 000 habitants.
- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 30 % de la densité nationale (soit 31 hab/km<sup>2</sup>). Dans ce cas, le seuil de population applicable est de 5 000 habitants.
- les ensembles de communes dont plus de moitié des communes est située en zone de montagne (telle que définie par la loi du 9 janvier 1985). Dans ce cas, le seuil de population applicable est de 5 000 habitants.

## 1 Composition communale et intercommunale du Jura au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Source : Insee, Populations légales 2014

## 2 Composition communale et intercommunale du Jura au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Source : Insee, Populations légales 2014

## 3 Principales caractéristiques des EPCI dans le département du Jura (périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

	Population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Evolution de la population entre 2009 et 2014 (en %)	Densité de population en 2014 (en hab/km <sup>2</sup> )	Nombre de communes au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Part des + de 60 ans en 2013 (en %)	Taux de chômage en 2013 (1) (en %)
CA du Grand Dole	53 631	-0,8	128,9	47	26,9	11,4
CA Ecla (Espace Communautaire Lons Agglomération)	34 223	-1,6	200,5	32	29,7	12,3
CC Arbois, Poligny, Salins, Coeur du Jura	22 355	-0,7	37,1	66	30,4	9,3
CC Champagnole Nozeroy Jura	22 086	+0,6	37,2	63	30,2	9,5
CC Haut-Jura Saint-Claude	21 777	-6,1	57,7	25	26,6	13,8
CC Bresse Haute Seille	18 929	+1,5	41,4	56	28,9	7,5
CC Jura Nord	11 445	+2,1	43,0	33	22,2	8,7
CC Porte du Jura	10 581	+4,6	50,4	25	30,7	9,7
CC du Haut-Jura (Arcade)	9 481	-2,3	64,1	4	21,5	11,6
CC de la Plaine Jurassienne	9 330	+2,0	44,0	21	29,0	10,6
CC du Val d'Amour	9 295	+2,2	33,9	24	26,4	8,2
CC Jura Sud	7 125	-1,0	38,8	17	23,6	11,7
CC Petite Montagne	6 747	+1,2	20,6	28	29,6	10,6
CC de la Station des Rousses-Haut Jura	6 700	+6,6	67,8	4	16,9	6,9
CC du Pays des Lacs	6 094	+2,3	21,4	30	28,2	9,4
CC de la Région d'Orgelet	5 689	+0,1	23,1	24	27,3	8,5
CC la Grandvallière	5 193	+3,3	32,4	10	22,8	7,7
<b>Département du Jura</b>	<b>260 681</b>	<b>-0,2</b>	<b>51,8</b>	<b>509</b>	<b>27,5</b>	<b>10,5</b>

Lecture : valeur la plus élevée de la colonne en rouge, valeur la plus faible de la colonne en bleu

(1) Le taux de chômage au sens du recensement de la population correspond au rapport entre les personnes de 15 ans ou plus s'étant déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi et la population active estimée au sens du recensement. Il diffère du taux de chômage au sens du BIT.

Sources : Insee, Populations légales 2014 et 2009, Recensement de la population 2013 (exploitation principale)

### Pour en savoir plus :

- Pilarski C., Thirion O., «La nouvelle géographie communale et intercommunale dans le département de l'Yonne», *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* (à paraître)
- Bonnet P., Pilarski C., «La nouvelle géographie communale et intercommunale dans le département de Saône et Loire», *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* (à paraître)
- Pilarski C., «La nouvelle géographie communale et intercommunale dans le département de la Nièvre», *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* (à paraître)
- Pilarski C., «La nouvelle géographie communale et intercommunale dans le département du Doubs», *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 27, avril 2017



Insee Bourgogne Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
25020 Besançon

Directeur de la publication :  
Patrick Pétour

Rédacteur en chef :  
Martine Azouguagh

Crédit photo :  
Copyright CRT Franche-Comté

ISSN : 2497-451X

© Insee 2017